

## Commission des finances et de l'audit Séance du 22 juin 2022

Décision CFA n° 2022-06

### **Prestations de prévention des risques psychosociaux, d'amélioration de la qualité de vie au travail, et d'accompagnement des managers et des agents**

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 131-8 à L. 131-7, relatifs à l'Office Français de la Biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R. 131-28 à R. 131-31 relatifs au Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité et, en particulier, ses articles R. 131-28-5 relatif aux attributions de commissions spécialisées ; R.131-28-6 relatif aux attributions pouvant être déléguée au Directeur Général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatifs aux conditions de délibérations ; R. 131-30, relatif aux compétences du Directeur Général de l'Office Français de la Biodiversité ; R. 131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL, en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-03 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des Finances de l'Audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-04 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant délégations de pouvoir au Directeur général au titre du décret n°2019-580 ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance du 31 mai 2022 de la commission consultative des marchés publics de l'OFB, et signé par le Directeur des Finances en date du 02 juin 2022 ;
- ▶ **Vu** l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics de l'OFB lors de la séance du 31 mai 2022 ;

et après avoir valablement délibéré,

## D É C I D E

### ARTICLE 1

La Commission des Finances et de l'Audit approuve la conclusion par l'OFB de l'accord-cadre n° 2021-37 « Marché de prestations de prévention des risques psychosociaux, d'amélioration de la qualité de vie au travail ».

Cet accord-cadre est divisé en trois lots Ces trois lots multi-attributaires sont attribués selon la méthode suivante : « **En fonction de la nature des besoins et des caractéristiques des offres retenues, pour chaque prestation il sera demandé à l'un des attributaires de produire une proposition d'intervention. Sur cette base, un bon de commande sera émis par l'établissement. Les tarifs correspondront au bordereau des prix** ».

Le présent accord-cadre est passé sans montant minimum avec un montant maximum de 1 707 667 € HT sur la durée totale (quatre ans) de l'accord-cadre et l'intégralité des lots.

Les prestations s'exécuteront ainsi :

N° lot	Intitulés	Montant Mini/Maximum	Forme de l'accord-cadre	Modalité d'attribution / Attributaires
Lot 1	Prévention des risques psychosociaux et développement de la qualité de vie au travail	Sans / 708 000 € HT	A bons de commande	<b>2 attributaires</b> <b>1 : SCLA Performance Humaine</b> <b>2 : Groupement conjoint KPMG/OpenCommunities Consulting</b>
Lot 2	Accompagnements, coachings, développement managérial	Sans / 708 000 € HT	A bons de commande	<b>2 attributaires</b> <b>1 : SCLA Performance Humaine</b> <b>2 : Groupement conjoint APEKSA/AP2V</b>
Lot 3	Coaching de cadres dirigeants	Sans / 291 667 € HT	A bons de commande	<b>2 attributaires</b> <b>1 : Groupement solidaire TERRESINCONNUES/INOconseil/MOMENTOM SARL</b> <b>2 : Groupement conjoint DAY ONE COACHING/PELIOS CONSEIL/LATITUDE45</b>

### ARTICLE 2

D'autoriser le Directeur général de l'OFB à signer les lettres de rejet des offres, à attribuer, signer puis notifier l'accord-cadre aux attributaires précités.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la Commission  
des finances et de l'audit



Denis CHARISSOUX

La Présidente de la Commission  
des finances et de l'audit



Régine TOUFFAIT